



## Mon assurance habitation a-t-elle le droit

Par **Alexis93320**, le **30/10/2024** à **15:34**

Bonjour,

Je suis propriétaire, dans mon appartement le voisin du dessous à un écoulement dans sa salle de bain (goutte à goutte), venant du plafond.

J'ai fait le test de couper mon eau une nuit, il me dit que ça ne s'égoutte presque plus, donc il semblerait que ça vienne de chez moi.

(De plus j'entends depuis peu un bruit d'eau qui passe dans un tuyau, en permanence dans ma salle de bain).

Je n'ai pas moi-même d'égouttement, humidité ou quoi que ce soit d'autre.

J'ai contacté mon assurance habitation ECA Assurances : ils me disent qu'ils ont transmis mon dossier à Dynaren, qui pourrait faire venir quelqu'un pour rechercher la fuite, mais avec 300 € à ma charge.

- Ont-il le droit de transmettre le dossier à une autre société ?

- Sont-ils en droit de me réclamer 300 € ? (en principe le principe d'une assurance est de payer chaque mois précisément pour ne pas avoir à payer le jour où les soucis surviennent).

Merci et bonne journée, Alexis

Par **Isadore**, le **30/10/2024** à **16:29**

Bonjour,

*Ont-il le droit de transmettre le dossier à une autre société ?*

Oui, peu d'assureurs ayant par ailleurs un service de plomberie en annexe. Il est logique que votre assureur fasse réaliser une expertise par des gens dont c'est le métier.

*Sont-ils en droit de me réclamer 300 € ? (en principe le principe d'une assurance est de payer chaque mois précisément pour ne pas avoir à payer le jour où les soucis surviennent).*

Le principe d'une assurance est de ne pas avoir à payer dans la mesure où cela est prévu par le contrat. Il vous faut donc relire ce contrat en détail. Il est fréquent qu'il existe des franchises à la charge du client.

Par **youris**, le **30/10/2024** à **17:41**

bonjour,

le principe de paiement de l'assurance habitation ou véhicule est le paiement annuel, le paiement mensuel est une disposition proposée par votre assurance mais pas une obligation.

salutations

Par **Chaber**, le 30/10/2024 à 18:21

bonjour

L'assureur peut confier la gestion du dossier à un tiers mais c'est toujours lui qui indemniserà en fonction du contrat

Pour la franchise il faut relire le contrat

Par **Pierrepaulejean**, le 30/10/2024 à 18:23

bonjour

@youris: où est il question d'un paiement mensuel de la prime ?

Par **youris**, le 31/10/2024 à 10:26

dans son premier message, alexis93320 a écrit:

" en principe le **principe d'une assurance est de payer chaque mois** précisément pour ne pas avoir à payer le jour où les soucis surviennent)."